

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LEVIE**

Nombre de membres afférents au conseil : 15
En exercice : 14
Qui ont pris part à la délibération : 10

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212001424-20260226-2026-04-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/02/2026
Publication : 27/02/2026

Date de la convocation : 19/02/2026

Date d'affichage : 02/03/2026

Objet de la délibération : Réactualisation du plan de financement de l'opération de réaménagement des jardins de la mairie.

SEANCE DU 25 FEVRIER 2026

L'an deux mil vingt six

Et le vingt-cinq février

A 17 heures, le Conseil Municipal de la Commune de LEVIE, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de M. de LANFRANCHI Alexandre, Maire.

Etaient présents : de LANFRANCHI Alexandre ; CUCCHI-FRESI Françoise ; DERUDAS Denis ; de LANFRANCHI Jean Marc ; MAESTRATI Jean-Napoléon ; de LANFRANCHI Emmanuelle ; ROCCA SERRA LIAUTAUD Marie Louise ; MONDOLONI Antoine ; LUCIANI Maria Lisa ; VALLI François

Etaient absents : de PERETTI Don Napoléon ; SERENI Jacques ; PEDINIELLI Pierre ; DUFOUR Josée.

Ont donné pouvoir :

LUCIANI Maria Lisa a été nommé secrétaire.

M. le Maire rappelle que la délibération n°2025-023 en date du 23 juillet 2025 avait adopté un plan de financement ainsi qu'une feuille de route concernant le réaménagement des jardins de la mairie, devant redevenir un lieu ouvert, proposant des activités aux enfants et aux adultes tout en profitant de sa centralité dans le village.

La demande de financement n'avait pas été retenue dans le cadre de l'appel à projet transitoire de la CdC pour 2025 et elle doit ainsi être redéposée pour 2026. De plus, dans le cadre de l'actualisation du financement, le calendrier de la DETR (Etat) impose à la commune de déposer un dossier de financement avant le 28 février 2026 afin que le dossier soit traité comme prioritaire pour 2026.

Eu égard à la maturité et à l'importance du projet, M. le Maire demande au conseil municipal de l'autoriser à solliciter deux subventions auprès de la Collectivité de Corse dans le cadre de son « PACTE Paese Vivu 2026-2031 » (qui vient se substituer à la dotation quinquennale) et auprès de l'Etat via la campagne de DETR 2026, et à effectuer toutes les démarches nécessaires relatives à cette opération, qui respecte le plan de financement actualisé suivant :

Financeurs	Participation	Montant HT (en €)
Collectivité de Corse (Paese Vivu 2026-2031)	40 %	71 680,00
Etat (DETR)	40 %	71 680,00
Commune (autofinancement)	20 %	35 840,00
Total opération (études + travaux)		179 200,00

Le Conseil Municipal
Où cet exposé
Et après en avoir délibéré

A l'unanimité,

Adopte le plan de financement réactualisé ;

Autorise le Maire à solliciter des financements auprès de la Collectivité de Corse et de l'Etat ;

Autorise le Maire à entreprendre toutes les démarches et à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus

La secrétaire de séance
Maria Lisa LUCIANI

Le Maire,
Alexandre de LANFRANCHI